

# Notre CE n°15

Expression CGT du CE des Fonctions Support

## CE exceptionnel du 7 Juillet 2011

### Renouvellement des CHSCT

Depuis la mise en place des IRP de droit privé en janvier 2005 à FT, deux logiques s'affrontent : d'une part la logique « métier », défendue par la représentation patronale et par 5 organisations syndicales; d'autre part la logique « de site, de proximité », défendue par la CGT.

Il y a actuellement 14 CHSCT dans les fonctions support, dont l'implantation est déterminée par le métier comme critère principal, et par le lieu géographique comme critère secondaire. **Si la configuration actuelle était optimale en matière de prévention des risques professionnels, cela se saurait...**C'est pourquoi la CGT persiste (...et signe, le cas échéant) sur sa logique qui est d'ailleurs cohérente avec celle du droit social.

**Il ressort des 4 séances de négociation préalables et de cette séance du CE (dont les élus ont un rôle décisionnaire en matière d'implantation des CHSCT), que les 14 CHSCT actuels seront reconduits à l'identique. Seule la CGT a défendu que chaque site de plus de 50 salariés soit doté de son propre CHSCT, soit un total de 22 CHSCT.**

La CGT ne privilégie pas le calcul électoraliste (combien de sièges) au détriment de la recherche d'efficacité des Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

En application du code du travail, les CHSCT sont mis en place pour 2 ans, contrairement aux instances CE et DP qui sont sur des durées conventionnelles comprises entre 2 ans et 4 ans. Autrement dit, le renouvellement des CHSCT a son propre calendrier, indépendamment des élections CE/DP. Certaines échéances arrivant en pleine période

estivale, le CE a décidé que **13 des 14 CHSCT seront renouvelés le 22 septembre**. Seul le CHSCT de la DSP Etat-major sera renouvelé le 30 octobre, selon son calendrier propre. La date convergente du 22 septembre permet une meilleure préparation de ce rendez-vous démocratique que constitue l'élection de CHSCT par les élus actuels CE et DP. Ce léger report de calendrier devra être juridiquement encadré par un accord de prorogation unanime. La CGT le signera.

Les organisations syndicales CFDT, FO, CFTC et CGC étaient tout d'abord favorables à une prorogation générale des CHSCT jusqu'après les élections CE/DP du 22 novembre. Alors que le nombre d'Établissements secondaires passera de 6 à 4 dans les fonctions support (en raison des réorganisations subies par les personnels de la formation et de l'immobilier), cela aurait constitué un risque de voir reculer le nombre actuel de 14 CHSCT.

**En conclusion, seule la CGT a bataillé en vue d'une augmentation du nombre de CHSCT (de 14 actuellement à 22 CHSCT de proximité).**

**N'ayant pas gagné sur ce point, la CGT a pris ses responsabilités pour que le nombre de CHSCT ne soit pas orienté à la baisse.**



## Projet GOSFORD

Le projet de création d'une joint venture entre FT et DT dans le domaine des achats ne va pas dans le sens de « FT entreprise intégrée ». Cette forme d'externalisation d'une partie de nos activités, sous couvert d'une « coopération » franco-allemande, s'ajoute aux phénomènes de sous-traitance qui se sont multipliés dans les différents domaines : technique, commercial, informatique, R&D,...

Le risque social de cette opération touche aussi bien les collègues de GSSC impactés par Gosford, que les salariés des fournisseurs et sous-traitants de FT et DT sur qui pèseront les fameux 900M€ d'économies attendues.

La délégation CGT a alerté sur le fait que la clarté n'est pas faite sur les collègues d'Isle d'Abeau, Rennes, Lyon, dont rien n'indique qu'ils ne seront pas concernés.

L'absence de Business plan nous inquiète quant à la viabilité économique de la joint venture. De plus, les incertitudes pèsent sur le projet, qui va peut-être capoter en raison d'un recours de l'État polonais.

On a l'impression que les phénomènes d'Intelligence économique ne reposeront que sur les individus, avec leur seule responsabilité qui serait engagée (clause de confidentialité). Or ce sont surtout les entreprises FT et DT qui vont capitaliser de nouveaux savoir-faire. Typiquement, en matière de qualité fournisseurs, il y aurait transfert de FT vers DT.

Quid des collègues de GSSC dont les activités seraient transférés vers la joint venture et qui individuellement feraient le choix de rester à FTSA ? Nous alertons sur les risques psycho-sociaux liés à cette situation.

***Alors que nous avons des éléments montrant que le CE n'était pas pleinement informé et donc dans l'incapacité à rendre un avis, les élus CFDT, FO, CFTC et CGC ont rendu un avis en votant contre (pour 2 d'entre elles) et en s'abstenant (pour les 2 autres).***

### Déclaration des élus CGT et SUD au CE du 07 juillet 2011

Devant la précipitation du calendrier de ce projet, à savoir :

- la négociation entre DT/FT toujours en cours pour le fonctionnement de la JV,

- l'obligation de positionnement des salariés pour le 09 septembre 2011, d'où un choix à opérer pendant la période estivale

Devant l'absence de passage au CCUES de ce projet structurant pour FT ;

Devant l'absence de chiffrage des scénarios alternatifs envisagés par FT ;

Devant l'impossibilité de transmettre le rapport KPMG ayant pour objectif de réévaluer des écarts de prix des achats d'équipements de réseau - avant le CE de ce jour ;

Devant le refus de communiquer les accords FT/DT sur la JV alors que FT s'y réfère sans cesse pour affirmer que certains points sont actés ;

Devant le fait de ne présenter la future organisation uniquement qu'après la création de la JV conduisant les salariés à ignorer dans quelle organisation fonctionnelle ils vont travailler ;

Devant l'absence de définition des postes des fonctions support de la JV et notamment ceux de la direction Transformation

Devant l'absence de clarté sur la définition des points d'application de la carence et l'absence de définition de

la clause transitoire permettant de rendre transparente la période de carence applicable ;

Devant le refus d'affirmation claire et d'engagement de FT que cette création n'entraînera pas des restructurations profondes au sein de GSSC dans les 3 ans à venir.

**Les élus CGT et SUD s'estiment donc dans l'incapacité de donner un avis sur le projet tant que les points ci-dessus n'auront pas été éclaircis. Ils ne participeront donc pas à ce vote. Ce projet engageant la stratégie de l'entreprise pour des années, ils demandent que le CCUES soit consulté avant toute mise en œuvre.**

#### Vos élus CGT au CE :

**Jean Pierre TREDET (CSRH Rouen),  
Secrétaire adjoint**

**Béatrice LEGRAND (UGI Lyon)**

**Chantale VETIER (GSSC Rennes)**

**Abassia M'LETA (CSRH Amiens)**

**Ali BEN M'BAREK (DRH Paris)**

**Bernard CAGNIN (GSSC Eysines)**

**+ Jean-Luc LECOMTE (DFDP Rouen)**

**Benoît MARTIN (DRH Paris)**

**(Représentants Syndicaux CGT)**